



DIRECTIVES PÉDAGOGIQUES POUR L'AUTOMNE 2021

Version du 9 juin 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en contexte	3
1.1. Principes inhérents aux présentes consignes.....	3
2. Consignes pédagogiques liées à l'enseignement pour les deux premières semaines	4
3. Semaine 3 et les suivantes : 100 % de présence, si la cible vaccinale est atteinte	4
3.1. Consignes si la présence à 100 % est retardée au-delà de la 3e semaine	4
3.2. Nombre d'heures d'enseignement.....	5
3.3. Passage retardé vers la présence à 100 %.....	6
4. Solution de repli dans le cas d'un confinement de la population	6
5. Initiation aux cours à distance	6
6. Fin du double seuil lié à la COVID	6
7. Ajout au plan de cours de la section "Cours à distance pour isolement/confinement"	6
8. Consignes liées à l'encadrement	7
8.1. Rétroaction ou suivi avant la semaine 5.....	7
9. Disponibilité pour les étudiants et étudiantes tant par les responsables de l'encadrement que pour les enseignants et enseignantes	7
10. Communications écrites en dehors des cours	7
10.1. Communications individuelles ou en sous-groupe	7
10.2. Communications au groupe.....	7
10.3. Accès aux documents.....	8
11. Plan de classe	8
12. Gestion des confinements/isolements étudiants	8
13. Assouplissement des contenus de cours	9
14. Absence des enseignants et enseignantes et semaine 16	9

1. Mise en contexte

Les directives qui suivent sont écrites considérant que la ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé le retour des étudiantes et des étudiants sur nos campus sans distanciation pour la session d'automne à l'enseignement supérieur, si le taux de vaccination à deux doses des personnes de 16 à 29 ans atteint 75 %, cette cible est actuellement visée pour la fin août 2021. Nous avons également prévu un plan de repli comme le demandait le Ministère. Notez que bien que la session pourrait commencer avec des restrictions sanitaires, dont la distanciation d'un mètre, la diminution de l'achalandage sur le campus n'est plus un enjeu.

1.1. Principes inhérents aux présentes consignes

Les conditions actuelles nous laissent entrevoir un retour à la normale au cours de la session d'automne 2021. En ce sens, nous visons à retrouver le plus rapidement possible nos activités en présence, particulièrement l'enseignement, l'évaluation et la vie départementale.

2. Consignes pédagogiques liées à l'enseignement pour les deux premières semaines

Qu'un début de session à 100 % de présence soit possible ou non, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes pour les **deux** premières semaines :

- Le premier contact avec vos étudiants et étudiantes doit se faire en présence.
- Lorsque vous pouvez accueillir la totalité de vos étudiants et étudiantes pour chacun de vos groupes d'un même cours dans vos locaux attitrés selon le taux d'occupation maximal prévu le cas échéant, vous pouvez offrir ces cours à 100 % en présence. La présence en laboratoire ou à toutes autres activités pédagogiques permises lors des dernières sessions est aussi possible à 100 % en présence. Vous avez ensuite la souplesse d'établir le mode d'enseignement pour les autres cours de ces deux premières semaines, excluant l'asynchrone, qui ne peut se substituer à vos heures de cours tel que défini au point 3.2 dans les présentes consignes.
- Lorsque la totalité de vos étudiants et étudiantes n'entrent pas dans la classe, il faut s'assurer d'offrir minimalement le premier contact en présence pour chaque étudiant et étudiante. Vous avez ensuite la souplesse d'établir le mode d'enseignement pour les autres cours de ces deux premières semaines. Vous pouvez également vous référer au point 3.2 des présentes consignes pour le respect du nombre d'heures d'enseignement.

3. Semaine 3 et les suivantes : 100 % de présence, si la cible vaccinale est atteinte

Nous vous demandons de prévoir un enseignement en présence à 100 % à partir de la semaine 3 dans la mesure où le taux de couverture exigé sera atteint; des précisions vous seront fournies à cet égard.

3.1. Consignes si la présence à 100 % est retardée au-delà de la 3e semaine

Advenant un retard dans l'atteinte de la cible vaccinale, vous devrez respecter la capacité d'accueil de votre classe et les consignes suivantes :

Nombre d'heures en présence pour les étudiants et étudiantes.

Enseignement avec classe complète

Lorsque vous pouvez accueillir la totalité de vos étudiants et étudiantes pour chacun de vos groupes d'un même cours dans vos locaux attitrés, vous devez offrir ces cours en présence.

Enseignement aux demi-groupes

Pour les séances en demi-groupes, vous devez vous assurer que les étudiants et étudiantes ont au minimum sur deux semaines de cours :

- 1 h de présence en demi-groupe aux deux semaines pour les cours avec des séances prévues à 2 h/semaine (30 h)
- 1,5 h de présence en demi-groupe aux deux semaines pour les cours avec des séances prévues à 3 h/semaine (45 h)
- 2 h de présence en demi-groupe aux deux semaines pour les cours avec des séances prévues à 4 h et +/semaine (60 h et +)

Diverses options sont possibles pour appliquer cette formule. Au final, cela devrait représenter un minimum de 25 % de présence aux deux semaines.

À titre d'exemple, un cours de 60 h incluant 30 h d'activités pratiques à 100 % de présence devrait inclure 1 h de présence en demi-groupe aux deux semaines qui s'ajoute au 2 h à groupe complet pour les activités pratiques à chaque semaine.

Pour les cours ayant une seule plage prévue à l'horaire par semaine (ex.: cours de 45 h à 3 h/semaine et cours de 60 h avec une plage unique de 4 h/semaine) il est possible de subdiviser les cours sur 3 semaines selon une des options suivantes :

Option 1

Semaine 4 : demi-groupe A en présence / demi-groupe B à distance (comodal)

Semaine 5 : demi-groupe B en présence / demi-groupe A à distance (comodal)

Semaine 6 : Groupe entier en synchrone à distance

Option 2

Semaine 4 : demi-groupe A en présence / demi-groupe B en asynchrone (exercices, projets, capsule, etc.)

Semaine 5 : demi-groupe B en présence / demi-groupe A en asynchrone (exercices, projets, capsule, etc.)

Semaine 6 : Groupe entier en synchrone à distance

3.2. Nombre d'heures d'enseignement

Vous devez offrir un enseignement en contact direct (présence ou synchrone) avec vos étudiants et vos étudiantes pour l'entièreté des heures figurant à votre horaire. Ce contact peut être avec l'ensemble ou une partie du groupe. Les heures de cours doivent être composées d'activités d'apprentissage ou d'enseignement formelles et structurées telles que des travaux dirigés, des périodes d'exercices, des périodes d'échanges, des suivis de projets, des cours magistraux, etc.

N'est pas considéré comme un contact direct d'enseignement, une plage de disponibilité sur les heures prévues au cours durant laquelle les étudiants et étudiantes doivent prendre l'initiative de vous contacter pour poser des questions. Cette

disponibilité correspond à de l'encadrement qui devrait avoir lieu en dehors des cours. Il est possible qu'un apprentissage nécessite qu'un cours soit remplacé par une autre activité pédagogique. Celle-ci devra être prévue au plan de cours.

3.3. Passage retardé vers la présence à 100 %

Vous aurez un délai de deux semaines après l'autorisation des autorités gouvernementales pour effectuer les modifications requises pour le passage en présentiel. Après ces deux semaines d'adaptation, le retour en présence à 100 % sera obligatoire.

4. Solution de repli dans le cas d'un confinement de la population

Advenant un nouveau confinement de la population, les directives de la session d'hiver 2021 s'appliqueront avec les modifications nécessaires, le cas échéant. Si un retour en présence redevenait possible à la suite de ce repli, vous aurez le choix de revenir en présence à 100 % ou non pour le reste de la session.

5. Initiation aux cours à distance

Une fois le premier cours en présence réalisé, il est possible d'offrir un cours à distance pour permettre aux étudiants et étudiantes de s'exercer à la formation à distance en cas de confinement ou si un retrait de l'enseignant ou de l'enseignante ou de plusieurs étudiants ou étudiantes devait être ordonné par la santé publique. Nous vous invitons à réaliser cette pratique tôt dans la session afin de permettre aux étudiants et étudiantes de se préparer à une potentielle mise en isolement.

6. Fin du double seuil lié à la COVID

Il n'est plus possible de mettre en place un double seuil autres que ceux prévus au plan-cadre puisqu'un nombre suffisant d'évaluations sera fait en présence.

7. Ajout au plan de cours de la section "Cours à distance pour isolement/confinement"

En prévision d'une potentielle utilisation de l'enseignement à distance, il est demandé que vous ajoutiez les informations suivantes à votre plan de cours :

- Environnement numérique d'apprentissage (ENA)
- Plateforme de visioconférence (PVC)
- Consignes sur l'ouverture des caméras

8. Consignes liées à l'encadrement

8.1. Rétroaction ou suivi avant la semaine 5

Dans le souci de prioriser le suivi de la réussite des étudiants et des étudiantes en tenant compte de la PIEA, nous vous suggérons de faire une rétroaction ou un suivi au plus tard à la semaine 4 au responsable de l'encadrement pour les étudiants et étudiantes de première année. Ces mêmes modalités sont également suggérées pour les étudiants et étudiantes des autres années. Cette rétroaction ou ce suivi peut notamment prendre une des formes suivantes :

- Une évaluation formative ou sommative comptabilisée dans LÉA
- L'utilisation d'un outil d'encadrement développé en programme
- L'entrée des présences et des absences dans LÉA
- L'entrée de commentaires dans le suivi de la réussite ou transmis aux responsables de l'encadrement

Il est souhaité que les responsables de l'encadrement transmettent les informations aux API et que le suivi auprès des étudiants et étudiantes de première année soit priorisé.

9. Disponibilité pour les étudiants et étudiantes tant par les responsables de l'encadrement que pour les enseignants et enseignantes

Il sera possible de faire l'encadrement en présence ou à distance. La modalité d'encadrement choisie doit être la plus bénéfique pour l'étudiant ou l'étudiante, selon le jugement professionnel de l'enseignant ou de l'enseignante.

10. Communications écrites en dehors des cours

10.1. Communications individuelles ou en sous-groupe

La messagerie MIO doit être utilisée uniquement pour les communications individuelles ou d'équipe.

10.2. Communications au groupe

Les communications s'adressant à l'ensemble du groupe doivent passer par la section Communiqué dans LÉA. Cela permet aux étudiants et étudiantes de recevoir une notification. De plus, les communiqués sont automatiquement transmis à l'intérieur de la page spécifique au cours plutôt que de se retrouver dans la boîte de messagerie générale non catégorisée de MIO.

10.3. Accès aux documents

Afin de s'assurer que les étudiants et étudiantes reçoivent une notification lors du dépôt d'un nouveau document et que ce dernier soit associé à son groupe cours, il faut les déposer dans la section appropriée de votre ENA générant une notification et non pas par MIO.

11. Plan de classe

Nous n'avons actuellement pas de consigne à ce sujet.

Les bureaux seront numérotés en prévision d'une éventuelle nécessité des plans de classe.

12. Gestion des confinements/isolements étudiants

Nous n'avons pas reçu de nouvelles informations sur la façon dont seront gérées les mesures d'isolement à compter de la session d'automne 2021. Dans ce contexte, les consignes de gestion des isolements mises en place depuis le début de la pandémie sont maintenues et recopiées ici:

" Les enseignants et les enseignantes ont le droit d'avoir des exigences quant au contexte de réalisation des évaluations. Si quelques étudiants et étudiantes ne peuvent répondre aux exigences dues à des contraintes hors de leur contrôle, la première étape serait de tenter de trouver un accommodement, pouvant aller jusqu'à l'application d'un incomplet temporaire. Si l'application d'un tel accommodement vous semble excessive, vous devez contacter votre DEP. Lorsque cela est possible, il est de la responsabilité des étudiants et étudiantes de mettre en place les mesures nécessaires pour qu'une contrainte hors de leur contrôle ne se répète pas ultérieurement.

Si plusieurs étudiants et étudiantes sont retirés simultanément ou de manière cumulative, nous vous recommandons de contacter votre DEP dès que la situation se produit pour vous aider à envisager toutes les solutions. "

Nous vous rappelons la possibilité d'emprunter un appareil Swivl au centre des médias afin d'offrir votre cours en comodal.

Un budget COVID est toujours disponible pour mettre en place des mesures de rattrapage afin de minimiser les impacts des retraits liés à la pandémie. Vous devez préalablement demander l'autorisation à votre DEP.

13. Assouplissement des contenus de cours

Le RREC maintient la possibilité d'un assouplissement dans les contenus de cours afin de consolider les préalables abordés dans le contexte de la pandémie au secondaire. Pour les cours partagés par plusieurs enseignants et enseignantes et conformément à la PIEA (article 2.4), les exigences et les niveaux de difficulté doivent être comparables.

Nous vous invitons à envisager ces assouplissements particulièrement pour les cours de première session s'appuyant sur des acquis du secondaire.

14. Absence des enseignants et enseignantes et semaine 16

Nous présentons un calendrier régulier, comportant les 16 semaines de cours. Ainsi, le traitement régulier des absences sera de retour. Un enseignant ou une enseignante qui s'absente d'un cours utilisera la semaine 16. Après l'équivalent d'une semaine d'absence auprès d'un même groupe, le remplacement sera possible selon la procédure habituelle.

L'enseignante ou l'enseignant qui a fait des semaines de rattrapage ou qui a mis en place des demi-groupes au début de la session et qui juge nécessaire d'être remplacé à sa première absence peut en faire la demande.